em-grade.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Date de révision 08.02.2021

Date d'impression 08.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **OCT**

Code Produit : GAM13125
Marque : em-grade.com

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange etutilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle,

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : em-grade.com distribué par Delta Microscopies

22bis, route de Saint-Ybars
31190 MAURESSAC - FRANCE

Téléphone : (+33) 05 61 73 60 14
Fax : (+33) 05 61 80 78 53
Adresse e-mail : info@em-grade.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence en France : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Non requis

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais. Après contact cutané Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO_2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Mettre les personnes à l'abri. Pour les secouristes Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence particulière. Conserver les récipients bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Cette information n'est pas disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau
Protection des mains
Cd.DSD.sys.S37. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. - Mesures de protection diverse
Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Protection respiratoire
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : incolore

Etat physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : non déterminé

Point de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : non pertinent (fluide)

Température de décomposition : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : 360°C

Limite d'explosivité, supérieure : aucune

Limite d'explosivité, inférieure : aucune

Pression de vapeur à 20°C: non disponible

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : 1.034 (air=1)

Densité à 20°C : 1.003 g/ml

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solvant : 16.04%

Teneur en matières solides : 0.007676%

Classe de température (UE selon ATEX) : T2 (température de surface maximale admissible sur

l'équipement: 300°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité : voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réaction dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Comburants.

10.6 Produits de composition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage,
du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes
Potentiel de perturbation du système endocrinien. Aucun des composants n'est énuméré.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées
Ne pas jeter les résidus à l'égout. Cd.DSD.sys.S61.
Traitement des déchets des conteneurs/emballages
Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.
Remarques
Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU **ADR, ADN, IMDG, IATA**	*Néant*
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies **ADR, ADN, IMDG, IATA**	*Néant*
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	*Néant*
14.5 dangers pour l'environnement	*Néant*
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	*Néant*
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	*Non applicable*
"Règlement type" de l'ONU	*Néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la règlementation

15.1 Règlementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)
Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats
aucun des composants n'est énuméré
Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)
Teneur en COV 16,04 %
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II aucun des composants n'est énuméré
Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)
aucun des composants n'est énuméré
Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
aucun des composants n'est énuméré

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Fin de la FDS